

Prêt d'honneur créateur, repreneur

INITIATIVE ARTOIS

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur créateur, repreneur d'initiative Artois vise à aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise à monter le plan de financement de leur projet à financer leur projet et à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Le prêt est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur concerne les entreprises du domaine :

- artisanal,
- commercial,
- libéral,
- industriel,
- de service ou de diversification agricole

Les entreprises doivent également être créatrices d'emploi.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets éligibles concernent la création, de reprise ou de développement d'une entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 500 € à 20 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 ans avec un différé de 3 mois (sauf avis contraire du comité),

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Artois.

Pour plus d'informations l'organisme est joignable par téléphone au 03 21 68 66 86 ou via le formulaire de contact sur le site web de l'organisme.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE ARTOIS

- 218 Avenue Fleming
62400 BÉTHUNE
Téléphone : 03 21 68 66 86